



Votants : 78

Convocation du Conseil d'Agglomération :
le 23 septembre 2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Séance du 29 septembre 2025

ATTRACTIVITÉ - CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION CAPR'INOV POUR L'ORGANISATION DU SALON CAPR'INOV LES 26 ET 27 NOVEMBRE 2025

Titulaires et suppléants présents :

Stéphanie ANTIGNY, Jérôme BALOGE, Ségolène BARDET, Daniel BAUDOUIN, Jacques BILLY, Gérard BOBINEAU, François BONNET, Marie-Christelle BOUCHERY, Cédric BOUCHET, Sophie BOUITRIT, Christian BREMAUD, Sophie BROSSARD, Françoise BURGAUD, Alain CANTEAU, Alain CHAUFFIER, Clément COHEN, Olivier D'ARAUJO, Jean-Pierre DIGET, Patricia DOUEZ, Romain DUPEYROU, Gérard EPOULET, Emmanuel EXPOSITO, Noélie FERREIRA, Elsa FORTAGE, François GIBERT, Cathy Corinne GIRARDIN, Christophe GUINOT, François GUYON, Thibault HEBRARD, Florent JARRIAULT, Nadia JAUZELON, Gérard LABORDERIE, Lucien-Jean LAHOUSSE, Anne-Lydie LARRIBAU, Alain LECOINTE, Philippe LEYSSENE, Alain LIAIGRE, Sonia LUSSIEZ, Elisabeth MAILLARD, Sophia MARC, Elmano MARTINS, Sébastien MATHIEU, Philippe MAUFFREY, Dany MICHAUD, Marie-Paule MILLASSEAU, Marcel MOINARD, Lucy MOREAU, Aurore NADAL, Rose-Marie NIETO, Frédéric NOURRIGEON, Michel PAILLEY, Eric PERSAIS, Franck PORTZ, Claire RICHECOEUR, Corinne RIVET BONNEAU, Nicolas ROBIN, Agnès RONDEAU, Jean-François SALANON, Florent SIMMONET, Dominique SIX, Johann SPITZ, Philippe TERRASSIN, Séverine VACHON, Yvonne VACKER, Nicolas VIDEAU, Florence VILLES, Valérie VOLLAND.

Titulaires absents ayant donné pouvoir :

Jeanine BARBOTIN pouvoir à Dominique SIX, Fabrice BARREAULT pouvoir à Frédéric NOURRIGEON, Jean-Michel BEAUDIC pouvoir à Elisabeth MAILLARD, Claude BOISSON pouvoir à Jean-Pierre DIGET, Yamina BOUDAHMANI pouvoir à Florence VILLES, Christelle CHASSAGNE pouvoir à Elmano MARTINS, Anne-Sophie GUICHET pouvoir à Alain LECOINTE, Gérard LEFEVRE pouvoir à Thibault HEBRARD, Bastien MARCHIVE pouvoir à Jérôme BALOGE, Mélina TACHE pouvoir à Romain DUPEYROU, Lydia ZANATTA pouvoir à Marie-Paule MILLASSEAU.

Titulaires absents :

Thierry DEVAUTOUR, Guillaume JUIN.

Titulaires absents excusés :

Annick BAMBERGER, Richard PAILLOUX.

Président de séance : Jérôme BALOGE

Secrétaire de séance : Florence VILLES

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS

CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DU LUNDI 29 SEPTEMBRE 2025

ATTRACTIVITÉ - CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION CAPR'INOV POUR L'ORGANISATION DU SALON CAPR'INOV LES 26 ET 27 NOVEMBRE 2025

Monsieur **Florent SIMMONET**, Délégué du Président, expose,

Après examen par la Conférence des Maires,

Sur proposition du Président,

Vu le traité sur le fonctionnement de l'Union européenne et notamment ses articles 107 et 108 ;

Vu le Code Général des Collectivités territoriales, notamment ses articles L.1511-2, L.1511-3, L.1511-4, L.1511-7, L.1511-8 et L.4251-17 et suivants ;

Vu les statuts de la Communauté d'Agglomération du Niortais et sa compétence en matière de développement économique ;

Vu l'arrêté du Préfet de la Région Nouvelle-Aquitaine du 31 août 2022 portant approbation du Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation de la région Nouvelle-Aquitaine ;

Vu la délibération n°2022.950 de la séance plénière du Conseil régional de Nouvelle-Aquitaine du 20 juin 2022 adoptant le Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation ;

Vu la délibération n°2023.487.SP de la séance plénière du Conseil régional de Nouvelle-Aquitaine du 27 mars 2023 adoptant les principes et modalités de mise en œuvre des éco-socio-conditionnalités régionales,

Vu la délibération n°2025.317.SP de la séance plénière du Conseil régional de Nouvelle-Aquitaine du 17 mars 2025 modifiant le règlement d'intervention des aides régionales aux entreprises ;

Vu la délibération n°2025.1033.CP de la Commission permanente du Conseil régional du 7 juillet 2025 et la délibération n°C06-09-2025 du Conseil d'Agglomération du 29 septembre 2025 approuvant les dispositions de la convention relative à la mise en œuvre du Schéma Régional de Développement Economique, d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII) et aux aides aux entreprises entre la Région Nouvelle-Aquitaine et la Communauté d'Agglomération du Niortais (CAN) ;

Vu les crédits nécessaires inscrits au budget Principal 2025 de la Communauté d'Agglomération du Niortais ;

Le département des Deux-Sèvres concentre à lui seul la moitié du cheptel caprin de la Nouvelle-Aquitaine et il est le premier producteur de lait de chèvre. Les laiteries du département fabriquent des fromages de chèvre renommés (dont AOC Chabichou). La filière travaille également à mieux valoriser la viande caprine et à innover en la matière pour attirer de nouveaux consommateurs (transformation en saucissons, steaks hachés, etc.).

Le salon professionnel organisé tous les deux ans, Capr'Inov, rassemble tous les acteurs de la filière dans un même lieu, dédié à l'échange d'expériences, aux rencontres et discussions lors desquels les éleveurs, futurs installés, visiteurs nationaux et internationaux, trouvent de nombreuses réponses à leurs questions (quelles soient d'ordre économique, technique, sanitaire, ou encore relatives à la génétique, la transformation, aux parcours de formations, à l'installation / transmission, etc.).

En 2023, le salon a rassemblé 8 000 visiteurs professionnels, plus de 1 000 jeunes des établissements scolaires, 200 exposants autour de 25 pays représentés pour promouvoir les atouts de la production, plus de 200 produits aux concours de fromages et viandes avec 110 jurés.

Devenu un rendez-vous incontournable, Capr'Inov, salon mondial du secteur caprin, accueillera en 2025 au Parc des Expositions de Noron, de nombreuses animations sur l'installation et la transmission d'une exploitation caprine sur le Pôle #Eleveurcaprindemain, sur les méthodes de production innovantes avec les ateliers Capr'I Tech, sur la traite sur le Pôle Capr'I Traite ou encore sur la transformation fromagère sur le tout nouveau Pôle FromaTech.

Afin de soutenir l'édition 2025 organisée par l'association Capr'Inov, la CAN assurera comme détaillé dans la convention en annexe de la présente délibération :

- Un relais de communication (newsletter, réseaux sociaux, Niort Agglo Magazine, etc.) ;
- L'organisation de navettes permettant de faciliter la mobilité des visiteurs ;
- Un appui à la gestion des déchets ;
- Un soutien financier de l'événement.

En contrepartie, Capr'Inov s'engage à mettre à disposition :

- Des entrées gratuites pour accéder au salon ;
- Les conditions pour une présence officielle lors de l'inauguration ;
- Un dispositif de communication dédié aux partenaires privilégiés (logo et mention du partenariat sur les documents de communication).

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Approuve les termes de la convention de partenariat entre la CAN et l'association Capr'Inov ;
- Autorise le Président, ou le Délégué du Président, à signer la convention de partenariat entre la CAN et l'association Capr'Inov ;
- Approuve la contribution financière à hauteur de 10 000 € ;
- Autorise le Président, ou le Délégué du Président, à signer tous documents afférents.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 78

Contre : 0

Abstention : 0

Non participé : 0

Florence VILLES

Florent SIMMONET

Secrétaire de séance

Délégué du Président